



## VILLE DE MONTÉLIMAR

ENTRETIEN DU PONT ROOSEVELT :  
REPRISE DE L'ÉTANCHÉITÉ ET DU REVÊTEMENT – RECOURS À UNE MAÎTRISE D'OEUVRE

### **PROGRAMME D'OPÉRATION**

## 1) Cadre du projet

La ville de Montélimar envisage la reprise de l'étanchéité et du revêtement de la chaussée et des trottoirs du Pont « Roosevelt » sis à Montélimar.

Le présent programme concerne l'ensemble des opérations à réaliser en la matière.

## 2) Contexte du projet



Le pont mesure 142 ml et d'une largeur de 15.80 ml avec une chaussée de 12.20 et de deux trottoirs de 1.56 ml munis de garde-corps et d'un éclairage. Il est constitué de 5 voûtes maçonnées et 4 piles

Le pont a été transféré du département à la ville de Montélimar en septembre 2017 lors des échanges des voies départementales et des voies communales.

Le pont Roosevelt doit faire l'objet de travaux de réhabilitation suite aux conclusions de la dernière Inspection Détaillée Périodique (IDP) de l'ouvrage.

L'étanchéité des voûtes est défaillante : stalactites actives en naissance ou en rive des voûtes

La chaussée de l'ouvrage est en mauvais état général : faïençage important et fissuration longitudinale aux jonctions entre l'ouvrage initial et ses élargissements.

Les joints de chaussées de type à hiatus ne sont pas étanches et entraînent des venues d'eau sur les chevêtres d'appui des élargissements.

Les dalles BA des 2 trottoirs ont dans un état moyen : plusieurs dalles cassées et nombreux petits éclats.

	CLASSE	S
Equipements	2	
Structure	2E	
Appuis	2	
Elargissement	3	
<b>CLASSE DU PONT</b>	<b>3</b>	

- . Classe 1 Ouvrage en bon état relevant de l'entretien courant.
- . Classe 2 Ouvrage dont la structure est en bon état mais nécessitant un entretien spécialisé.
- . Classe 2E Ouvrage dont la structure est en bon état mais nécessitant un entretien spécialisé urgent pour prévenir le développement rapide des désordres.
- . Classe 3 Ouvrage dont la structure est altérée nécessitant des travaux de réparation sans caractère d'urgence.
- . Classe 3U Ouvrage dont la structure est gravement altérée nécessitant des travaux urgents de réparation liés à l'insuffisance de capacité portante de l'ouvrage ou à la rapidité d'évolution des désordres.
- . Mention S Défauts ou déficiences constatés sur l'ouvrage pouvant mettre en cause la sécurité des usagers et nécessitant de ce fait d'être traités de manière **urgente**.

### **3) Travaux projetés :**

Au vu de la conclusion de l'inspection du pont « Roosevelt », et en partenariat avec le Département dont leur service voirie et leur service en charge des ouvrages d'art, le programme des travaux à réaliser est donc le suivant :

- Réfection de l'étanchéité et de la chaussée
- Réparation ponctuelle du garde-corps
- Remplacement des joints de chaussées
- Création de joints de trottoirs et la reprise complète des trottoirs (au lieu de reprendre uniquement les dalles défectueuses)
- La reprise des pistes cyclables existantes
- Réparation ponctuelle en maçonnerie y compris purge, passivation et ragréage des aciers apparents et colmatage des fissures



Stalactites actives en intrados



Voute : Fissure sur reprise de bétonnage



Encorbellement : acier apparents corrodés



Fissure sur reprise de bétonnage en clé



Eclats apparents corrodés sur piles





Reprise du trottoir en remplaçant les dalles par un revêtement pérenne



Reprise des joints de chaussée

Pour ce faire, le programme d'actions suivant a été établi :

- **Phase 1** : reprise de l'étanchéité de la chaussée, création des joints sur trottoir, reprise des joints de la chaussée, réparation maçonnerie, colmatage des fissures et réparation garde-corps
- **Phase 2** : réalisation du revêtement de trottoir et réalisation de la couche de roulement de la chaussée y compris des pistes cyclables
- **Phase 3** : réalisation de la signalisation

Les travaux sont programmés courant 2023.

#### **4) Périmètre d'étude**

Le périmètre d'étude concerne le pont Roosevelt et des abords immédiats.

#### **5) Contraintes**

Le site est très fréquenté et support de certaines manifestations comme le feu d'artifice du 14 juillet.

#### **6) Contenu de la mission de maîtrise d'œuvre**

Cette mission de maîtrise d'œuvre, classée dans le domaine « infrastructure » comprend les éléments suivants :

- Les études d'Avant-projet : AVP
- Les études de Projet : PRO
- L'Assistance apportée au maître de l'ouvrage pour la passation des Marchés publics de Travaux : AMT
- Le visa des plans d'exécution des contrats de travaux : DET
- L'Assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de parfait achèvement : AOR

#### **7) Enveloppe financière**

L'enveloppe financière prévisionnelle nécessaire à la réalisation du projet est de 375 000,00 € H.T., soit 450 000,00 € T.T.C. (taux de T.V.A. à 20%) comprenant le coût des travaux et les honoraires de maîtrise d'œuvre.